

L'ORÉAL

# Assemblée Générale du 29 Avril 2025

Rapports des Commissaires aux Comptes

David Dupont-Noel



**Deloitte.**

# Sommaire

## Rapports des Commissaires aux Comptes au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Rapport sur les comptes annuels de la Société
- Rapport sur les comptes consolidés du Groupe
- Rapport spécial sur les conventions réglementées

## Rapports des Commissaires aux Comptes au titre de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Rapport sur l'émission d'actions ou de valeurs mobilières réservées aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise
- Rapport sur l'émission d'actions ou de valeurs mobilières réservées aux salariés de filiales étrangères

## Rapport de certification des informations en matière de durabilité

# 1. Assemblée Générale Ordinaire

## Rapports sur les Comptes annuels et consolidés

	Comptes annuels	Comptes consolidés
<i>Références</i>	Pages 380 à 383 du Document d'Enregistrement Universel	Pages 347 à 351 du Document d'Enregistrement Universel
<i>Objet de notre mission</i>	Certification que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, <b>réguliers et sincères</b> et donnent une <b>image fidèle</b> du résultat des opérations de l'exercice écoulé, de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice	Certification que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, <b>réguliers et sincères</b> et donnent une <b>image fidèle</b> du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation
<i>Points clés de l'audit</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Evaluation des titres de participation et immobilisations incorporelles (hors logiciels et immobilisations en cours)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Evaluation des écarts d'acquisition et des marques à durée d'utilité indéfinie</li> <li>Evaluation des provisions pour risques fiscaux et positions fiscales incertaines</li> <li>Reconnaissance du chiffre d'affaires - Estimation des éléments portés en déduction du chiffre d'affaires</li> </ul>
<i>Vérifications spécifiques</i>	Aucune observation sur le rapport de gestion, sur les informations relatives au gouvernement d'entreprise et sur les avantages et engagements envers les mandataires sociaux	Aucune observation sur les informations données dans le rapport de gestion du Groupe

**Certification sans réserve ni observation des comptes annuels et consolidés**

## 2. Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire

### Autres rapports

#### Rapport spécial sur les conventions réglementées (pages 139 et 140 du Document d'Enregistrement Universel)

- Poursuite de la convention relative à la suspension du contrat de travail de Monsieur Nicolas Hieronimus (déjà approuvée par l'Assemblée Générale du 20 avril 2021)

#### Rapports spéciaux relatifs aux opérations portant sur le capital social (pages 432 et 433 du Document d'Enregistrement Universel) au profit des salariés

- Proposition de délégation au conseil d'administration de la compétence de décider l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de votre société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit de catégories de salariés adhérents d'un Plan d'Epargne d'Entreprise en France (**21<sup>ème</sup> résolution**) et de bénéficiaires constitués de salariés de filiales étrangères dans le cadre d'une opération d'actionnariat des salariés (**22<sup>ème</sup> résolution**)

➤ **Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration.**

# 3. Rapport non soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

**Rapport de certification des informations en matière de durabilité et taxonomie (pages 281 à 284 du Document d'Enregistrement Universel)**

**Première année d'application : assurance limitée portant sur 3 axes distincts :**

- Conformité du **processus mis en œuvre pour déterminer les informations en matière de durabilité à publier**, au regard des normes européennes de reporting de durabilité ( « ESRS »)
- Conformité aux « ESRS » de la **publication de ces informations dans le rapport de gestion**
- Respect des exigences de publication des informations relatives **à la taxonomie** (article 8 du règlement (UE) 2020 /852)

- **Absence d'erreurs, omissions ou incohérences significatives relevées sur ces 3 axes.**
- **Contexte de première application, caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes ou le recours à des estimations, telles que présentées en section 4.14.1 du rapport de durabilité**